

Rouillé Delphine
Présidente de Nos tout-petits de Savoie
Le champ du Crêt
Rue de la scierie
73350 Montagny

Le 10 octobre 2019

Monsieur le Président de la République Française,
Emmanuel Macron,

Je me permets de vous écrire car, aujourd'hui, je ne vois plus que vous pour entendre ma demande et faire aboutir un projet qui me tient tout particulièrement à cœur.

Je vais tenter de vous expliquer en quelques lignes ma situation.

Je m'appelle Delphine Rouillé, je suis enseignante en Tarentaise et présidente de l'association Nos Tout-Petits de Savoie, association de soutien et d'échanges autour du deuil périnatal. Je suis maman de Léonie Dravet, 10 ans, et Anaé Dravet, bientôt 6 ans, mais aussi mamame de Lise mise au monde le 14 juillet 2011.

Survivre à son enfant n'est pas dans la logique des choses...Il a fallu faire un pas après l'autre et vivre avec cette cicatrice indélébile. Le temps a joué son rôle et j'ai su puiser en moi une force que je ne connaissais pas... Ma fille a changé ma vie comme mes filles vivantes. J'ai choisi de m'investir dans cette association jusqu'à en prendre la présidence en 2016. Je souhaite aider et soutenir au mieux les personnes qui malheureusement seront confrontés à cette perte, si singulière et si difficile. Avec d'autres bénévoles nous tentons d'accueillir au mieux les parents endeuillés.

C'est pour cela que, depuis plusieurs années nous avons axé notre combat sur deux points.

Le premier point est axé sur le fait que nous souhaitons avec d'autres associations comme la mienne, essayer de faire entrer le mot « parange » dans le dictionnaire. Nous nous sommes heurtées à beaucoup de portes fermées ainsi que des refus. Nous voulions juste une reconnaissance de notre statut, juste par un simple mot à ajouter à notre langue française. En effet, lorsqu'on perd ses parents on devient orphelin, lorsqu'on perd son mari on devient veuve et quand on perd son enfant... Il n'y a pas de mots. Rien ! Le deuil périnatal est tabou jusque dans la langue française ! Certes nous avons essayé de passer par un collectif et des pétitions mais tout stagne (plus de 50000 signatures). Le dernier retour est que ce mot ne concerne pas assez de monde et ne serait pas assez employé. Difficile de penser qu'il faille plus de gens concernés ! Et quand on regarde les derniers mots entrés dans le dictionnaire, je ne suis pas sûre que certains aient plus de légitimité. C'est juste un mot de plus dans la langue française, mais pour nous parents endeuillés de notre enfant ce serait une réelle reconnaissance.

Le deuxième point est encore en lien avec la reconnaissance, dans notre vie de parent. Un enfant né sans vie ne peut avoir d'identité, c'est pour ça qu'il ne peut avoir de nom de famille. La filiation n'est pas reconnue par le code civil, la page de notre livret de famille en est même raturée. Cet acte fait par l'officier d'état civil est souvent le premier contact avec la réalité de la perte d'un enfant. J'aimerais qu'on laisse le choix aux parents qui en font la demande, surtout si ces parents

avaient au préalable fait une reconnaissance anticipée, ce qui est souvent le cas lors d'un projet de naissance. Je ne vous cache pas qu'il m'est difficile de savoir que mes trois filles n'ont pas le même nom de famille. Je sais que la loi est faite pour protéger les plus faibles, le bébé dans le ventre de la mère appartient à la mère jusqu'à sa mise au monde. Mais, ce bébé fait partie d'une fratrie et il me semble que l'ensemble d'une fratrie est en droit d'avoir le même nom de famille. Il s'agirait d'élargir les droits civils des personnes. Dans beaucoup de pays d'Europe, les enfants nés sans vie sont dotés d'éléments d'état civils dans des conditions variables selon les états. En Allemagne, en Grande Bretagne, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suisse, les parents qui le désirent peuvent octroyer un nom de famille à leur enfant né sans vie. Alors pourquoi ceci ne serait pas possible en France ? La bioéthique fait place entre autre aux questions morales et à l'impact que cela peut induire sur l'être humain. Avez-vous conscience de l'impact que cela peut avoir sur des parents perdant brutalement leur enfant, un projet de vie et à qui on annonce que leur enfant ne portera pas de nom de famille et que sa seule place est une rature dans le livret de famille ?

Le deuil périnatal ne devrait plus être un sujet tabou car s'est omettre une réalité pourtant si présente dans notre société où de nombreux parents sont malheureusement touchés par la perte d'un bébé.

C'est donc pour ces deux points, que j'ai choisi de contacter en début d'année le député de ma circonscription, Monsieur Vincent Rolland. Touché par mon courrier, il m'a reçu à sa permanence le 18 février 2019 où j'ai détaillé les points précédents de vive voix. Il m'a assuré que les réformes de la loi bioéthiques seraient un temps de discussion privilégiée pour défendre mes deux axes de réflexion. Il m'a aussi dit que seul on ne va pas très loin, il m'a conseillé de trouver de l'appui près des députés de la majorité. C'est ainsi que le 21 février 2019, j'ai envoyé un courrier aux 306 députés de la République en Marche accompagné de la photocopie de mon livret de famille. Les députés qui ont dénié me répondre se comptent malheureusement sur les doigts de la main, mais j'ai quand même obtenu une réponse de Madame Typhaine Degois qui a invité mon association à se joindre à une réunion publique le 28 février 2019 pour le projet de réforme des lois bioéthiques. Elle nous a dit que notre démarche s'inscrivait totalement dans les réflexions actuelles et qu'elle essaierait de donner une suite à notre demande et qu'elle étudierait notre dossier que nous lui avons confié.

Après cette réunion publique, Monsieur Vincent Rolland a adressé un courrier à Madame la secrétaire perpétuelle de l'Académie Française pour l'inviter à une réflexion sur le mot parange. Il me tient régulièrement au courant de l'avancée de son côté.

En septembre dernier, j'ai enfin senti que les choses allaient bouger. Le cabinet de Madame Degois m'a appelé pour me demander ce que je pensais de l'amendement qu'ils allaient déposer. Je n'en croyais pas mes oreilles... Notre demande était en route pour l'Assemblée Nationale ! Toutes ces années à essayer de se faire entendre et ça allait enfin aboutir. Après plusieurs échanges téléphoniques, je leur demande d'ajouter à l'amendement la suppression de la rature sur le livret de famille. Attentifs à ma demande, ils me disent que l'amendement va être modifié et sera déposé à temps.

J'étais vraiment confiante, j'ai tout de suite appelé mon député Monsieur Vincent Rolland et il m'a dit qu'il allait faire de même et déposé un amendement avec les mêmes termes. La fin de semaine passe, et le verdict tombe... « Amendement irrecevable ».. C'est la douche froide. Le texte n'a pas pu être débattu. Même pas de lecture, rien... Nous étions si proche...mais nous n'avons même pas pu être entendus... La rature restera sur le livret de famille. Je ne vous cache pas que je me suis sentie démunie... J'y croyais cette fois... Ma fille décédée allait avoir le nom de ses sœurs... Sa mort aura fait évoluer une loi, 8 ans après... Mais non, pas cette fois-ci. Pas encore. Il va falloir recommencer, à nouveau expliquer et tenter de se faire entendre, de convaincre...

C'est donc là, Monsieur le Président de La République, que je compte sur vous. La voie législative « traditionnelle » s'est heurtée à une porte fermée. Je vous demande donc quelle voie prendre pour faire aboutir ma demande ? Je ne sais plus vers qui me tourner. Pourriez-vous donner du poids et de la légitimité à mon projet qui est juste d'offrir le choix aux parents de l'enfant né sans vie de mettre un nom de famille ?

Je fais donc appel à vous, dans l'espoir que ma voix et celles de bien d'autres paranges touchés par la perte d'un bébé soient reconnues et acceptées dans notre société.

Je joins à ce courrier quelques photocopies de mes démarches et dernières demandes ; ainsi que le flyer de mon association accompagné du ruban du deuil périnatal pour la journée mondiale qui a lieu le 15 octobre prochain.

J'espère que par ces deux points, le tabou autour du deuil périnatal sera un peu plus levé et qu'ils auront attiré toute votre attention.

Je vous remercie par avance pour la lecture de ma lettre.

Recevez, Monsieur le Président de la République, mes plus respectueuses considérations.

Pour mes filles, pour Lise et pour tous les paranges.

Delphine Rouillé